



**DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS**

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 24 FÉVRIER 2025

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

**Secrétaire** : M. Ludovic PAJOT

**Étaient présents** : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie RIGAUX, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Ludovic PAJOT, Mme Emmanuelle LEVEUGLE.

**Excusé(s)** : M. Pierre GEORGET, Mme Carole DUBOIS, M. Steeve BRIOIS, M. René HOCQ.

**Assistant également sans voix délibérative** : M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Bertrand PETIT, M. Jean-Marc TELLIER.

**Excusé(s) sans voix délibérative** : M. Michel DAGBERT.

**INDEMNISATION DE TIERS SUITE À DES PRÉJUDICES SUBIS DU FAIT DE LA  
COLLECTIVITÉ ET/OU DE SES AGENTS**

(N°2025-10)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

**Vu** la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

**Vu** le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

**Vu** l'avis de la 6<sup>ème</sup> commission « Finances et service public départemental » rendu lors de sa réunion en date du 03/02/2025 ;

**Vu** l'avis de la 6<sup>ème</sup> commission « Finances et service public départemental » rendu lors de sa réunion en date du 13/01/2025 ;

Après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

**Article 1 :**

D'autoriser le Président du Conseil départemental à verser, au nom et pour le compte du Département, les indemnisations aux dix-neuf (19) tiers victimes repris aux tableaux en annexes à la présente délibération, pour un montant total de 9 690,15 euros, dès lors qu'une réclamation chiffrée et justifiée a été reçue et que la responsabilité du Département est avérée.

**Article 2 :**

Les dépenses versées en application de l'article 1 de la présente délibération sont imputées sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	CP €	Dépense €
421A02	6227/934213	Autres dépenses spécifiques à l'aide sociale à l'enfance	47 000,00	5 747,46
020J02	6227/93020	Frais annexes opérations foncières	40 000,00	1 734,96
421A02	6227/934213	Autres dépenses spécifiques à l'aide sociale à l'enfance	38 000,00	2 207,73

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 44 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix
--

**(Adopté)**

.....

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 24 février 2025

Pour le Président du Conseil départemental,  
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE DU DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS  
INDEMNISATION DE TIERS SUITE A DES PREJUDICES SUBIS DU FAIT DE LA COLLECTIVITE ET / OU DE SES AGENTS  
ANNEXE AU RAPPORT : réclamations de tiers

Direction gestionnaire - instruction des dossiers : Direction des Achats et de la Commande Publique  
Direction gestionnaire - instruction budgétaire : Direction Enfance Famille

INDEMNISATION DES TIERS - RECLAMATION CHIFFREE D'UN MONTANT INFERIEUR AU MONTANT DE LA FRANCHISE CONTRACTUELLE DU CONTRAT D'ASSURANCE DE 1000 EUROS		
Date du sinistre	Nature du sinistre	Montant de l'indemnité à verser
14/02/2024	Perte et détérioration de matériels informatiques	879,20 €
06/06/2024	Dégradation plomberie	239,25 €
30/05/2024	Dégradation porte	165,00 €
29/03/2024	Dégradation armoire	564,32 €
04/06/2024	Dégradation radiateur	517,00 €
03/07/2024	Dégradations véhicule	829,20 €
27/06/2024	Dégradation véhicule	976,80 €
01/05/2024	Casse lavabo	412,50 €
17/08/2024	Bris de glace	505,20 €
25/09/2024	Casse téléphone	359,00 €
04/10/2024	Casse TV	299,99 €
<b>TOTAL</b>		<b>5 747,46 €</b>

ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE DU DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

INDEMNISATION DE TIERS SUITE A DES PREJUDICES SUBIS DU FAIT DE LA COLLECTIVITE ET / OU DE SES AGENTS

ANNEXE AU RAPPORT : réclamations de tiers

Service gestionnaire : Pôle Aménagement et Développement Territorial

INDEMNISATION DES TIERS - RECLAMATION CHIFFREE D'UN MONTANT INFERIEUR AU MONTANT DE LA FRANCHISE CONTRACTUELLE DU CONTRAT D'ASSURANCE DE 1000 EUROS		
Date du sinistre	Nature du sinistre	Montant de l'indemnité à verser
24/06/2024	Dompage véhicule suite projection lors d'un débroussaillage RD 943 Commune de RACQUINGHEM	962,02 €
04/10/2023	Dompage véhicule suite projection lors d'un débroussaillage au Carrefour RD 195/RD 77 RD 928 Commune HELFAUT / HEURINGHEM	515,54 €
05/12/2023	Dompage véhicule suite présence d'un fer provenant de l'un des joints de chaussée fortement dégradé RD 928 Commune de LONGUENESSE	257,40 €
<b>TOTAL</b>		<b>1 734,96 €</b>

ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE DU DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS  
INDEMNISATION DE TIERS SUITE A DES PREJUDICES SUBIS DU FAIT DE LA COLLECTIVITE ET / OU DE SES AGENTS  
ANNEXE AU RAPPORT : réclamations de tiers

**Direction gestionnaire - instruction des dossiers : Direction des Achats et de la Commande Publique**  
**Direction gestionnaire - instruction budgétaire : Direction Enfance Famille**

<b>INDEMNISATION DES TIERS - RECLAMATION CHIFFREE D'UN MONTANT INFERIEUR AU MONTANT DE LA FRANCHISE CONTRACTUELLE DU CONTRAT D'ASSURANCE DE 1000 EUROS</b>		
<b>Date du sinistre</b>	<b>Nature du sinistre</b>	<b>Montant de l'indemnité à verser</b>
05/11/2024	Casse TV	514,99 €
06/08/2024	Casse téléphone	200,00 €
08/09/2024	Bris de glace	723,75 €
15/10/2023	Casse téléphone	269,00 €
05/11/2024	Casse TV	499,99 €
<b>TOTAL</b>		<b>2 207,73 €</b>

# DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Ressources et Accompagnement  
Direction des achats et de la commande publique

RAPPORT N°1

## **COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

### **REUNION DU 24 FÉVRIER 2025**

#### **INDEMNISATION DE TIERS SUITE À DES PRÉJUDICES SUBIS DU FAIT DE LA COLLECTIVITÉ ET/OU DE SES AGENTS**

La responsabilité civile du Département peut être mise en cause par des tiers victimes d'un préjudice du fait de la collectivité et /ou de ses agents dans l'exercice de leurs missions.

Le présent rapport présente la réclamation du montant total du dommage lorsque celui-ci est d'un montant inférieur au montant de la franchise contractuelle à la charge du département, soit :

- 1 000 euros correspondant au montant de franchise du contrat d'assurance responsabilité civile de la collectivité.

Est annexé au rapport le tableau détaillant les demandes d'indemnisation reçues par les services gestionnaires d'assurance.

Il est précisé qu'un certificat de non recours à l'encontre du Département sera signé par le tiers avant versement de l'indemnisation.

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant, de m'autoriser à verser, au nom et pour le compte du Département, les indemnités aux dix-neuf (19) tiers victimes repris dans les annexes jointes, pour un montant total de 9 690,15 euros, dès lors qu'une réclamation chiffrée et justifiée a été reçue et que la responsabilité du Département est avérée.

Code Opération	Imputation Budgétaire	Libellé Opération	CP	Disponible	Proposition	Solde
421A02	6227/934213	Autres dépenses spécifiques à l'aide sociale à l'enfance	47 000,00	31 000,00	5 747,46	25 252,54
020J02	6227/93020	FRAIS ANNEXES OPERATIONS FONCIERES	40 000,00	40 000,00	1 734,96	38 265,04
421A02	6227/934213	Autres dépenses spécifiques à l'aide sociale à l'enfance	38 000,00	25 252,54	2 207,73	23 044,81

La 6ème Commission - Finances et Service Public Départemental a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 13/01/2025.

La 6ème Commission - Finances et Service Public Départemental a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 03/02/2025.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY